

PROCÈS VERBAL  
des travaux de la grande commission nautique  
tenue le 9 avril 2013 dans les locaux de la subdivision des Phares et Balises au Verdon-sur-Mer

**RÉUNION DE LA GRANDE COMMISSION NAUTIQUE**

Conformément aux dispositions du décret n°86-606 du 14 mars 1986 relatif aux commissions nautiques, et suite à la décision du 22 février 2013 du directeur général du grand port maritime de Bordeaux (GPMB) portant nomination des membres temporaires, la grande commission nautique s'est réunie le mardi 9 avril 2013 à 11h00 dans les locaux de la subdivision des Phares et Balises au Verdon-sur-Mer pour émettre un avis sur le projet de rectification de la passe d'entrée en Gironde, comprenant:

- modification de la signalisation maritime,
- dragage de la passe d'entrée en Gironde,
- création d'une nouvelle zone de clapage
- et remblaiement de terre-pleins sur le terminal du Verdon.

La commission était composée de :

M. Thierry ARNOULT, capitaine de vaisseau, de l'inspection générale des Armées-marine	Président
M. Serge LANNUZEL, ingénieur en chef des études et techniques d'armement, du service hydrographique et océanographique de la marine	Secrétaire
Mme Constance FABRE, administrateur des affaires maritimes, chef de l'unité Encadrement et contrôle des usages, délégation à la mer et au littoral de la Gironde	Membre de droit
M. Bruno GLEIZE, pilote	Membre temporaire
M. Gérard PRADIER, plaisancier	Membre temporaire
M. Didier THIELEN, lamaneur	Membre temporaire
M. Michel RAUZY, plaisancier	Membre temporaire
M. Pierre CARTIER, pêcheur	Membre temporaire

Assistaient également à la réunion :

M. Jean-Pierre GUERIN	Suppléant du représentant des pêcheurs
M. Gérard SORGUES	DIRM SA, subdivision des Phares & Balises, Le Verdon-sur-Mer
M. Gilles ANNE	DIRM SA, subdivision des Phares & Balises, Le Verdon-sur-Mer
M. Daniel LEVET	DIRM SA, subdivision des Phares & Balises, La Rochelle
Mlle Anna MILESI	Élève administrateur des affaires maritimes, en stage auprès de Mme FABRE
M. Philippe RENIER	GPMB, directeur des travaux et de l'environnement
M. Marc BOSSE	GPMB, capitaine du port, site du Verdon-sur-Mer
M. Henri FOLLIN	GPMB, commandant du port
M. Julien MAS	GPMB, chef du département de l'environnement
M. Gérard BOUCHET	Conseil général de Gironde, directeur des transports maritimes départementaux

Les membres de la commission nautique qui le souhaitaient ont bénéficié d'une visite du site préalablement à la réunion.

Le président remercie les participants de leur présence. Il rappelle la composition et le fonctionnement de la commission et fait remarquer notamment que la grande commission nautique n'est compétente que pour émettre des avis sur les aspects nautiques du projet (en particulier les aspects liés à la sécurité nautique), à l'exclusion des problèmes juridiques, économiques, financiers, écologiques ou patrimoniaux.

## SYNTHESE DU DOSSIER

### 1. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

M. RENIER, directeur des travaux et de l'environnement au sein du grand port maritime de Bordeaux (GPMB), rappelle que le GPMB souhaite réduire le coût d'entretien du dragage des accès aux différentes installations du port sur la Gironde et envisage de permettre la venue de navires à tirant d'eau plus important. Ce projet qui prévoit principalement la rectification de la passe d'entrée en Gironde est l'objet de cette grande commission nautique. La description du projet fait l'objet du dossier joint à la convocation de la grande commission nautique.

### 2. PRÉSENTATION DU PROJET

Le projet est présenté en séance par MM. RENIER et MAS.

Les études sur l'évolution morpho-dynamique de l'entrée en Gironde, basées sur les usages nautiques successifs, les sondages bathymétriques et la modélisation hydro-sédimentaire du bassin de la Gironde montrent un déplacement vers le sud-ouest de la passe de l'Ouest. La passe actuelle, créée dans les années 1980 avec un seuil à 13,50m, dispose aujourd'hui d'un seuil de 9,50m.

2 alternatives ont été étudiées par le GPMB : la première avec un seuil à 11m et la seconde avec un seuil porté à 15m. Avec ces alternatives, trois tracés de nouvelle passe ont été étudiés dans l'objectif de réduire le coût d'entretien de la passe.

La solution retenue par le GPMB requiert :

- la modification de la zone de clapage (de mêmes dimensions que la zone actuelle) des sédiments de dragage à l'extérieur de la Gironde qui fera l'objet d'un arrêté du préfet maritime : la proposition du GPMB place cette zone de clapage sur l'axe principal d'arrivée des navires depuis le nord-ouest ;
- le dragage de volumes importants de sédiments (de l'ordre de 6,5 millions de m<sup>3</sup>) selon le tracé de la nouvelle passe moins sinueuse : les prélèvements à la benne et au vibro-carottier ont montré l'absence de polluants, ce qui autorise leur réutilisation, notamment pour remblayer des zones à terre ;
- la modification du balisage de l'entrée en Gironde : l'étude des adaptations nécessaires a été confiée au service des Phares et Balises qui présente en séance ses conclusions (voir §3.2) ;
- l'utilisation d'une partie (600 000 m<sup>3</sup>) des volumes dragués pour remblayer des zones à proximité du terminal à conteneurs du Verdon-sur-Mer pour permettre le développement d'activités industrielles – le reste du dragage sera rejeté sur la zone de clapage (il est toutefois aussi envisagé de valoriser certains volumes sur la commune de Soulac).

Les travaux de dragage de la nouvelle passe s'étaleront sur plusieurs mois. A l'issue des travaux, la bascule du balisage et la modification des établissements de signalisation maritime seront réalisées sur quelques jours. Tous ces travaux feront l'objet d'informations vers les navigateurs.

### 3. SYNTHÈSE DES DÉBATS

Les débats ont porté principalement sur les points suivants :

#### 3.1. Nouvelle zone de clapage

Le président sollicite des explications sur le choix de l'emplacement de la zone de clapage.

Le représentant des pilotes indique que la zone proposée par le GPMB est sur la route d'accès principal des navires de commerce rejoignant la Gironde. Il indique aussi que, comme c'est le cas actuellement, une zone de mouillage d'attente extérieur à la Gironde sera définie par les pilotes au sud de la bouée n°1 du chenal.

Le GPMB précise que les travaux d'entretien des zones draguées ne devraient pas excéder 2 semaines par an après mise en place de la nouvelle passe, et que la zone de clapage sera placée au-delà de l'isobathe 20m.

Néanmoins, la commission recommande d'étudier la possibilité de placer la zone de clapage au sud de la bouée d'atterrissage sans impact sur l'activité de pêche à l'ouest de Cordouan.

### 3.2. **Établissements de signalisation maritime**

Le projet présenté par le service des Phares et Balises comprend :

- un alignement d'entrée de la nouvelle passe voisin de 057° (valeur définitive à confirmer) ;
- un déplacement de la bouée d'atterrissage vers le sud ;
- le déplacement des portes matérialisant le chenal en conservant le même nombre ;
- la modification des caractéristiques du phare de La Coubre (suppression du secteur vert et remplacement par un secteur rouge, mise en place d'un rythme selon les règles AISM) ;
- l'installation d'un feu de guidage à bordures oscillantes sur le château d'eau de La Palmyre composé d'un secteur central blanc correspondant à l'axe du chenal et d'une largeur de 250m au niveau de la première porte, d'un secteur bâbord et d'un secteur tribord : le passage du secteur central aux secteurs adjacents est progressif (éclats verts ou rouges progressifs), la portée du secteur blanc est voisin de 25 M.

Le représentant des pilotes confirme qu'il est indispensable d'être très précis au passage de la première porte. Il demande que la balise AIS soit installée sur la bouée n°1, que la bouée n°6 soit une cardinale Sud matérialisant le sud du banc de la Coubre. Il précise qu'un tel feu de guidage existe à Port2000 au Havre et que les pilotes du Havre en sont pleinement satisfaits.

Il demande que les portes soient d'une largeur de 600m environ, et que les portes soient espacées d'une distance « ronde » (0.8 M par exemple) permettant d'évaluer rapidement si une bouée a déradé.

Le phare de Cordouan pourrait être utilement adapté en modifiant le secteur vert de telle manière de marquer la giration au sud du banc de La Coubre.

Par ailleurs, le service des Phares et Balises prévoit d'éteindre les feux de l'alignement actuel, avec maintien des ouvrages antérieurs et postérieurs de l'alignement. Le feu principal du feu de la Chaise sera également éteint, sauf le feu de danger isolé.

Enfin, l'alignement au 327° sera mis aux normes AISM.

### 3.3. **Phase des travaux**

Les travaux devraient se dérouler en 2 phases :

- phase 1 : a minima la première année un seuil de 11m sera atteint sur la nouvelle passe ;
- phase de bascule du balisage : le service des Phares et Balises envisage d'effectuer le déplacement du balisage et les modifications des ESM sur 2 à 3 jours (selon météo).
- phase 2 : elle concerne le dragage à 15m de la nouvelle passe.

Les différentes phases feront l'objet d'informations aux navigateurs.

### 3.4. **Documentation nautique**

Les travaux prévus conduiront à mettre à jour la documentation nautique officielle entretenue et diffusée par le SHOM. Tous les éléments permettant de mettre à jour ces documents seront transmis au SHOM le plus rapidement possible, notamment les informations relatives au nouveau chenal afin que la carte marine puisse être mise à jour dans un délai court.

Les informations suivantes seront transmises au SHOM : bathymétrie, nature sédimentologique des fonds, caractéristiques du chenal, du balisage et des établissements de signalisation maritime, mesures de courant<sup>1</sup>.

## 4. **TOUR DE TABLE - DELIBERATION**

A l'issue des débats, l'avis émis par la commission, adopté à l'unanimité par les membres de la commission présents, fait l'objet de la conclusion ci-après.

---

<sup>1</sup> Selon l'article L413-1 du code minier (nouveau) et l'instruction du Premier Ministre sur le recueil et la diffusion de l'information nautique (n°228/SGMER).

## CONCLUSION

La grande commission nautique s'est réunie le mardi 9 avril 2013 pour émettre un avis sur le projet de rectification de la passe d'entrée en Gironde, comprenant:

- modification de la signalisation maritime,
- dragage de la passe d'entrée en Gironde,
- création d'une nouvelle zone de clapage
- et remblaiement de terre-pleins sur le terminal du Verdon,

tel que décrit au paragraphe 1 du présent procès verbal.

La commission émet un avis favorable sur le projet présenté avec les recommandations suivantes :

- pendant la phase de dragage, maintenir l'accès par la passe de l'Ouest ;
- adapter le balisage d'entrée de la nouvelle passe en prenant en compte :
  - o largeur des portes d'environ 600m,
  - o AIS sur la première porte,
  - o maintien d'une marque cardinale Sud sur la bouée n°6 marquant le banc de La Coubre ;
  - o largeur du faisceau du feu directionnel pour assurer une largeur d'eau saine de 250m à la porte 1,
  - o disposition des portes 2 et 3 de part et d'autre du banc du Matelier ;
- étudier l'extension du secteur vert du phare de Cordouan pour matérialiser un point remarquable du chenal ;

Ces modifications de signalisation maritime seront soumises à la commission des Phares.

- étudier le déplacement de la zone de clapage initialement prévue vers une zone située dans le sud de la nouvelle bouée d'atterrissage (fonds supérieurs à 20m). Ce déplacement ne devra pas impacter les zones de pêche situées dans l'ouest de Cordouan ;
- diffuser aux navigateurs l'information nautique concernant les conditions de navigation dans la zone dès le début des travaux ;
- pendant les phases de travaux et à la clôture des travaux, les modifications des caractéristiques nautiques des zones concernées (topographie des parties terrestres, bathymétrie des zones draguées, caractéristiques du balisage...) seront transmises au SHOM pour la mise à jour de la documentation nautique (carte marine, instructions nautiques...).

La GCN émet un avis favorable à la mise aux normes de l'alignement au 327° : rythmer le feu postérieur de l'alignement en lui donnant le même rythme que le feu antérieur (3 occultations sur une période de 12s).

Le président  
M. Thierry ARNOULT

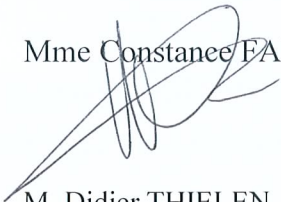


Le secrétaire  
M. Serge L'ANNUZEL

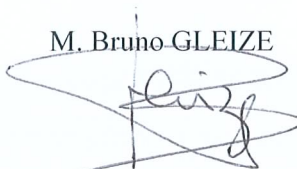


Les membres

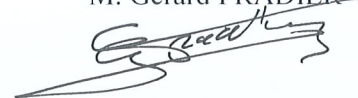
Mme Constance FABRE



M. Bruno GLEIZE



M. Gérard PRADIER



M. Didier THIELEN



M. Michel RAUZY



M. Pierre CARTIER

